

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTION À LA SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES POUR 2020.
DIMINUTION AU TITRE DES REFACTURATIONS DE MISES À DISPOSITION.
DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

**SUBVENTION À LA SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES POUR 2020.
DIMINUTION AU TITRE DES REFACTURATIONS DE MISES À DISPOSITION.
DÉCISION**

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Par délibération n° DG19_148 du 11 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'EPCC Carré-Colonnes. Elle prévoit en son article 3 la mise à disposition de moyens (locaux et personnels).

Ces mises à disposition sont valorisées comptablement : elles donnent lieu à une refacturation à l'EPCC selon les modalités prévues à la convention d'utilisation du domaine public et à celle de mise à disposition du personnel fonctionnaire de la ville. Cette refacturation est compensée dans le calcul de la subvention de fonctionnement de la ville versée à l'EPCC.

Pour l'exercice 2020, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture du Carré des Jalles sur les périodes de confinement, le montant des charges refacturées au titre de la mise à disposition des locaux sera moins important que le montant valorisé dans la subvention notamment en raison du moindre recours au contrat de sécurité incendie du Carré des Jalles (SSIAP) et de l'entretien ménager.

	Montant de subvention inscrit pour 2020	Montant estimé refacturé pour 2020	Écart montant refacturé / montant subventionné
Mise à disposition de locaux	76 356 €	69 282 €	-7 074 €
Mise à disposition de personnels	68 208 €	68 456 €	248 €
Total des MAD	144 564 €	137 738 €	-6 826 €

Il convient donc de diminuer la subvention 2020 au titre de la refacturation des charges d'un montant de -6 826 €.

La Ville procédera ainsi à la réduction du mandat n° 3681 de 2020 pour le remboursement de cette somme par l'EPCC.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de diminuer la subvention pour 2020 à la Scène nationale Carré-Colonnes de -6 826 € au titre de la moindre refacturation des charges de l'exercice 2020.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 16 décembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_189
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	SUBVENTION À LA SCÈNE NATIONALE CARRÉ-COLONNES POUR 2020. DIMINUTION AU TITRE DES REFACTURATIONS DE MISES À DISPOSITION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_189-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_189-DE-1-1_0.xml	text/xml	993
Nom original :		
DG20_189.pdf	application/pdf	599207
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_189-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	599207

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 11h03min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 11h03min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 11h03min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 11h03min09s	Reçu par le MI le 2020-12-21